

BULLETIN DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS au capital de la

SAS à capital variable Centrales Villageoises Portes du Vercors

Siège social : Mairie, 38680 Saint-Just-de-Claix RCS Grenoble 821 756 814 - Capital social de 2.000 €

C	റ	n	t	a	r	t
L	u		ı	а	L	ι

Courriel: portesduvercors@centralesvillageoises.fr Site web: www.centralesvillageoises.fr

Adresse postale: CV Portes du Vercors, 35 rue du Petit Pont, 38680 Sain Just de Claix

Je soussigné(e).

Je soussigne(e),			
■ Nom:		Prénoms:	
■ Née le :		■ à:	
Nationalité :			
Adresse :			
Code postal :	-	Commune:	
■ Téléphone :	Courriel:		
tuteur légal de			
■ Nom:		Prénoms :	

■ Nom:	■ Prénoms :
■ Adresse :	
■ Code postal :	Commune:
■ Née le :	■ à:
■ Nationalité :	

en parfaite connaissance des statuts de la société par actions simplifiées à capital variable Centrales Villageoises

qui deviendra actionnaire de la SAS citée ci-après à sa majorité,

Portes du Vercors,	déclare par la pré	sente souscrir	e au capital o	de la société	ci-dessus ı	mentionn	ée à haute	ur de
a	ctions nouvelles	d'une valeur	nominale de	e 100 euros	chacune,	pour ur	n montant	total
de	euros	. L'intégralité d	des actions so	uscrites sera	immédiate	ment lib	érée.	
e joins un chèque à l'ordre des CV Portes du Vercors du montant de la souscription.								
La présente souscription régies par le livre II du constituées pour porte physiques et aux collect	code de commerce e r un projet de produ	et les sociétés co action d'énergie	oopératives rég renouvelable à	gies par la loi n' a proposer des	° 47-1775 d parts de lei	u 10 septe ur capital a	mbre 1947	
☐ J'accepte de rece	voir les convocation	ons et toutes	informations	des Centrales	s Villageois	ses Porte	s du Verco	rs par

mail, pour limiter les frais d'envoi, de gestion et favoriser l'économie de papier.

☐ J'accepte que mes données personnelles, fournies dans le présent bulletin, soit stockées par la société et utilisées aux seules fins de sa gestion financière. Les données stockées ne seront en aucun cas transmises à d'autres entités commerciales.

* Ecrire à la main : Bon pour souscription de [nombre] actions de 100 euros

Fait en 2 exemplaires originaux, dont je déclare garder un exemplaire,				
à	, le			
Signature du Souscripteur * :				



SAS Centrales Villageoises Portes du Vercors : devenir actionnaire Les règles de souscription en détails :

La présente souscription démarre au 1^{er} juillet 2019 pour se terminer au 30 juin 2020. Elle est destinée à lever un capital de 100.000 € pour constituer ses fonds propres permettant de solliciter les banques pour les projets ci-dessous approuvés par son AG du 17 juin 2019, représentant un investissement total de 500.000€:

- toit des ateliers municipaux de St Sauveur,
- toit de l'Association Les Tracols à St Laurent-en-Royans,
- toit de l'immeuble de l'OPAC 38 à St Marcellin, rue du Colombier,
- toit de la Station d'épuration SMABLA à St Nazaire-en-Royans en autoconsommation,
- toit du Gymnase de St Jean-en-Royans,

Pièces justificatives à joindre à votre souscription:

• <u>Pour un enfant mineur</u>: copie du livret de famille ; pour son représentant légal : copie d'une pièce d'identité en cours de validité.

Votre souscription doit être validée par le conseil de gestion de la SAS. Après acceptation, un accusé de réception vous sera adressé sous 15 jours. En cas de refus, votre chèque vous sera retourné.

Qui gère la société ?

La SAS est représentée par un président, secondé par un vice-président. Le président s'appuie sur un conseil de gestion, composé de 12 personnes, pour les prises de décision importantes liées au fonctionnement usuel de la société (admission d'un actionnaire, passation de marchés et contrats, etc.). Enfin l'assemblée des actionnaires se prononce sur les décisions de fond : affection des bénéfices, modifications statutaires, transfert du siège social, etc.

Qui peut devenir actionnaire ? Toute personne physique ou morale peut devenir actionnaire sous réserve d'agrément du conseil de gestion.

Valeur de la part ? Chaque part à une valeur de 100€.

Combien de parts puis-je prendre ? Autant que l'on veut tant que l'on n'atteint pas les 10% du capital.

Combien rapportent mes actions? Les dividendes perçus sont proportionnels au capital détenu. L'assemblée générale des actionnaires vote chaque année la part de bénéfices qui est affectée en réserves et celle qui est versée sous formes de dividendes aux actionnaires. Les bénéfices dépendent des recettes (vente d'énergie) et des charges (maintenance, assurances, etc.)

Quel droit de vote ? Un actionnaire représente une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.

Quand puis-je céder mes actions ? Les actions peuvent être cédées à 50% au bout de 5 ans puis totalement au bout de 7 ans sauf cas exceptionnel approuvé par le conseil de gestion.

A qui ? Toute cession d'actions doit être prioritairement proposée aux autres actionnaires de la société. Par la suite, le cédant peut vendre à tout acquéreur de son choix, dans la limite de l'agrément du Conseil de gestion.

Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD), les CVPV ont mis en place une procédure propre à garantir et assurer la confidentialité des données personnelles, notamment concernant les actionnaires et les loueurs de toits. Aucune publication de noms ou d'adresse n'est faite sans l'accord écrit préalable des personnes

LES RISQUES:

Que devient mon argent investi en cas de non réalisation du projet : Il est restitué au prorata des frais de la SAS. La gouvernance de la SAS limite les frais, elle fait en sorte qu'il n'y a pas de dépenses, seules les obligations légales sont dans les frais

Le Président et le conseil de gestion veillent à ce que votre argent soit géré dans l'esprit citoyen et respectueux de notre charte, pour faire aboutir notre formidable projet : Etre acteur de la transition énergétique sur notre territoire.

Nous vous invitons à consulter les statuts sur :

http://www.portesduvercors.centralesvillageoises.fr/sites/portesduvercors.centralesvillageoises.dir/files/public/Statuts_CV_Portes-Vercors%20%20def.pdf

SAS Centrales Villageoises Portes du Vercors – RCS Grenoble 821 756 814 – portesduvercors@centralesvillageoises.fr